



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 janvier 2010

Soixante-quatrième session  
Point 115 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.27 et Add.1)]

#### **64/235. Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, contenue dans sa résolution 60/288 du 8 septembre 2006, et le premier examen de l'application de la Stratégie, visé dans sa résolution 62/272 du 5 septembre 2008,

*Prie* le Secrétaire général de prévoir les ressources nécessaires pour achever d'institutionnaliser, dans les plus brefs délais, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, afin d'assurer la coordination et la cohésion d'ensemble de l'action antiterroriste du système des Nations Unies.

*68<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2009*

